



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Service régional de l'archéologie**

Rennes, le **30 DEC. 2021**

Affaire suivie par
Elena PAILLET
Gestion Ille-et-Vilaine

Poste : 02 99 84 59 04
elena.paillet@culture.gouv.fr

Réf : SRA / **212814**

Monsieur le Président de
Liffré-Cormier Communauté
Service ADS
28 rue de la Fontaine
35340 LIFFRE



Monsieur le Président,

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessous mentionnée, du dossier de **permis de construire** :

Date de réception	: 17 décembre 2021
Présenté par	: SAS LE DUFF Industries
Lieu	: RD 812 / Les Molières – LIFFRÉ
Cadastre	: AE.201-87-44-83-268-85-75-269
N° de dossier	: PC 035 152 21 U 0074

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Pour la Directrice régionale

Olivier KAYSER
Conservateur régional de l'archéologie
Yves MENEZ

P.J. : dossier en retour